RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 18 décembre 2019

Compte rendu affiché le 25 décembre 2019

Date de convocation du conseil municipal le 12 décembre 2019

Présidente: Madame Hélène GEOFFROY, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Ahmed CHEKHAB

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY. Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle Christiane PERRET FEIBEL

Objet:

Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) - Programmation 2019

V DEL 191218 8

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB

Membres absents:

Ahmed CHEKHAB, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

La Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) est au cœur des enjeux de la Politique de la Ville pour améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser la participation des habitants à la gestion de leur quartier.

Elle constitue une réponse concertée des acteurs locaux (collectivités, bailleurs, associations) aux problématiques identifiées sur le terrain. Chaque année, à partir de diagnostics locaux, des actions sont conduites pour apporter des réponses concrètes à ces problématiques. Ainsi, des chantiers jeunes, des actions de sur-entretien et de lutte contre le vandalisme, des actions de sensibilisation à la propreté ou encore des opérations de petits travaux sont mises en œuvre en lien avec les adjoints, les conseils de quartier et le conseil citoyen.

En contribuant fortement à l'amélioration du cadre de vie et à la qualité du vivre ensemble, la GSUP est un des leviers de la réussite humaine de la Politique de la Ville.

Le cadre général d'intervention est fixé par une convention locale GSUP-TFPB approuvée par le conseil municipal du 18 mai 2017. Cette convention, adoptée pour trois ans, identifie les objectifs suivants :

- renforcer la qualité de service en mobilisant les moyens de droit commun en priorité ;
- développer des actions innovantes, autour du volet social de la GSUP ;
- définir un plan d'action partenarial pour sept quartiers ciblés prioritaires (Noirettes, Vernay-Verchères, La Balme-Les Chalets, Barges-Cachin, Mas du Taureau-Pré de l'Herpe, Cervelières-Sauveteurs, Grappinière) ; il est décliné en fonction des problématiques spécifiques repérées par les partenaires ou lors des « états des lieux croisés » animés par l'équipe du Grand Projet de Ville (GPV).

Chaque année une commission GSUP rassemble l'ensemble des partenaires institutionnels, les adjoints de quartier concernés, les représentants des comités de locataires et du conseil citoyen. Réunie le 21 Novembre 2019 en présence du délégué du Préfet, d'un représentant d'ABC HLM et de l'Adjoint délégué à la Politique de la Ville, elle a permis de mesurer l'ensemble des actions engagées en 2019, les points à améliorer et les priorités à travailler pour l'année 2020.

La programmation des actions GSUP pour l'année 2019 est détaillée dans le tableau annexé à la présente délibération. Le montant du programme global est estimé à 455 496 € TTC.

Au total, la participation des partenaires est la suivante :

- Métropole de Lyon : 153 626 € ;
- région Auvergne Rhône-Alpes : 7 869 € ;
- bailleurs sociaux : 132 780 € ;
- ville de Vaulx-en-Velin : 55 000 €.

Dans ce cadre, la Ville de Vaulx-en-Velin est maître d'ouvrage d'un dispositif partenarial d'enlèvement des voitures épaves dont le montant global représente 105 000 € avec une participation de 35 000 € des bailleurs sociaux et de 35 000 € de la Métropole de Lyon.

En complément, la ville participe à hauteur de 20 000 € au financement de l'Atelier Chantier d'Insertion porté par MSD pour l'entretien des terrains en transition du Mas du Taureau et l'entretien des espaces extérieurs des copropriétés de Cervelières-Sauveteurs.

Par ailleurs, à titre d'information, les bailleurs sociaux du territoire ont bénéficié d'un abattement de la taxe foncière sur le patrimoine bâti estimé à 1 333 234 € en 2019. Depuis 2016, un effort de transparence et de partenariat permet un suivi des actions présentées au titre de cet abattement fiscal. La Ville de Vaulx-en-Velin, la Métropole et l'État s'assurent que les actions des bailleurs sociaux sont ciblées sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et qu'elles s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de la GSUP. Au total, pour 2019, 126 actions sont programmées par les neuf bailleurs concernés : Est Métropole Habitat, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Alliade Habitat, Dynacité, Sollar, SFHE, Groupe 3F, SEMCODA. Les actions ainsi présentées concernent en priorité :

- la tranquillité résidentielle et les petits travaux : intervention de médiateurs, amélioration des espaces collectifs des résidences ;
- les postes de proximité en contact avec les habitants : postes d'agent de développement et de chargé d'innovation sociale ;
- le lien social et le vivre ensemble : sensibilisation sur les questions de propreté, chantiers jeunes, mise à disposition de locaux pour les associations.

En conséquence, je vous propose :

- ➢ d'approuver la programmation des actions GSUP pour l'année 2019, telle qu'elle figure dans le tableau annexé ;
- ➤ d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les demandes de subventions aux partenaires et les conventions financières, relatives aux actions auxquelles la Ville participe, ainsi que l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de la GSUP;
 - de dire que les crédits et recettes sont inscrits au budget 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la délibération n°17.05.0741 concernant la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) : Convention-cadre GSUP/TFPB 2017-2020 et programmation financière 2017, délibérée lors du Conseil Municipal du 18 mai 2017 ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Monsieur Stéphane Gomez, 4^{ème} adjoint délégué à la politique de la Ville, à l'urbanisme, aux déplacements urbains, aux grandes écoles et à l'économie ;

Après avoir délibéré, décide :

- ➤ d'approuver la programmation des actions GSUP pour l'année 2019, telle qu'elle figure dans le tableau annexé ;
- ➤ d'approuver les actions portées par la Ville pour un montant total de 105 000 €, avec une participation des partenaires de 70 000 € ;
- ➤ d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les demandes de subventions aux partenaires et les conventions financières, relatives aux actions auxquelles la Ville participe, ainsi que l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de la GSUP;
 - de dire que les crédits et recettes sont inscrits au budget 2019.

Nombre de suffrage exprimés : 37		
Votes Pour : 29		
Votes Contre : 0		
Abstention: 8		
Sans participation : 0		

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY